



## De nouvelles balises sont établies

**La Société du Port de Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield signent un protocole d'entente.**

**SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, le 13 septembre 2006** – C'est avec un sentiment de fierté et un renouveau d'optimisme que les représentants de la Société du Port de Valleyfield, **Jocelyn Demers**, Président et **Jean Morency**, Vice-président et de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, représentée par le Maire **Denis Lapointe** et le Greffier, **Alain Gagnon**, ont paraphé un premier protocole d'entente entre les deux entités.

Découlant des plans stratégiques de développement dont se sont dotés, tant la Société du Port que la Ville, le protocole vient augmenter le niveau d'autonomie ainsi que la capacité décisionnelle du conseil d'administration de la Société du Port, tout en permettant à la Ville de clarifier les balises de cette nouvelle autonomie. La nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur **Guy Sauvé**, qui siègera dorénavant sur le conseil d'administration à titre d'administrateur général et trésorier, résulte également de la signature du protocole d'entente.

« C'est une grande journée pour les membres du conseil d'administration de la Société du Port de Valleyfield, a indiqué Monsieur Jocelyn Demers, Président de la Société. Avec la signature de ce protocole d'entente, nous sommes persuadés que l'administration du Port jouira de toute la latitude nécessaire pour pleinement exécuter et mener à bon terme les plans de développement et d'expansion qui sont en cours. De plus, l'arrivée de Monsieur Sauvé parmi nos rangs contribuera, j'en suis convaincu, à l'essor du Port.

Le Port connaît une année où les résultats sont au-delà de nos attentes. Selon nos prévisions, quelque 85 navires auront accostés au Port d'ici la fin de l'année, par opposition à 74 navires pour l'année 2005. Le tonnage des marchandises manutentionnées est également en hausse de 48.8% par rapport à la même période l'an dernier ce qui laisse présager une année record, en terme d'achalandage, pour le Port.

Autre bonne nouvelle, pour la quatrième année consécutive, la Société du Port de Valleyfield remet à la Ville un chèque au montant de 630 000\$ », a ajouté Monsieur Demers.

La somme de 630 000\$ remise se ventile comme suit :

- ❑ 291 000\$ : Remboursement de capital suivant l'adoption de règlements d'emprunt
- ❑ 82 000\$ : Remboursement d'intérêts suivant l'adoption de règlements d'emprunt
- ❑ 257 000\$ : Remboursement des déficits d'opération du Port encourus avant l'année 2000



## À propos de la Société du Port de Valleyfield

Établie en 1968, la Société du port de Valleyfield est mandatée de la gestion et de la promotion des activités reliées au développement du port de Valleyfield, le seul port municipal autogéré au Canada. Première installation portuaire, avant celle de Montréal, où les navires marchands en provenance des Grands Lacs peuvent faire escale, ce port multimodal fait partie du réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent. En plus des navires provenant des Grands Lacs, le port de Valleyfield accueille des navires en provenance des quatre coins du monde.



### **Julie Ouimet**

Coordonnatrice, Communications et commercialisation

### **Société du Port de Valleyfield**

Téléphone : (450) 373-4021

Courriel : [ouimet.port@rocler.qc.ca](mailto:ouimet.port@rocler.qc.ca)